

Paris, le 07 JUIL. 2020

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Ancien Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Ref : RD/NSMP

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, la Mairie de Paris a mis en place des pistes cyclables temporaires dans tous les arrondissements pour accompagner le déconfinement.

Ces nouvelles pistes cyclables, marquées en jaune, ont été dessinées sans aucune forme de concertation. Ainsi, sur certains axes, elles pénalisent voire mettent en danger les cyclistes et les véhicules.

Je voudrais particulièrement attirer votre attention sur la situation de l'hôpital Necker – Enfants malades. En effet, suite à la mise en place d'une piste cyclable le long de la rue de Sèvres, il ne reste qu'une seule voie de circulation pour les véhicules. Cette voie est régulièrement encombrée, ce qui constitue une gêne pour l'hôpital et les ambulances qui vont et viennent, souvent dans l'urgence.

Si ces voies cyclables étaient amenées à perdurer, le parcours de celle-ci devrait évidemment être modifié.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rachida DATI



Monsieur Didier LALLEMENT
Préfet de Police

Paris, le 04 AOUT 2020

Madamé la Maire,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la piste cyclable temporaire rue de Sèvres, vous attirez mon attention sur les difficultés de circulation qu'entraîne cet aménagement aux abords de l'hôpital Necker. En effet, vous m'alertez sur le fait que la suppression d'une voie de circulation en direction de l'avenue de Breteuil entraîne un encombrement de l'axe constituant une gêne pour l'accès des véhicules d'urgence à l'Hôpital.

Vous souhaitez à cet égard que, dans le cadre de la pérennisation de cette piste cyclable, son parcours soit modifié.

Cette piste cyclable provisoire a été réalisée par la Ville de Paris afin d'accompagner les mesures de distanciation physique liées à la Covid-19, afin d'encourager l'usage de vélo et ainsi diminuer le nombre de voyageurs dans les transports en commun. Dans le sens inverse, aucune modification n'a été apportée à l'aménagement existant, les vélos circulant dans le couloir de bus.

Cette portion étant incluse dans le périmètre défini par l'arrêté n° 2017-00801 du 24 juillet 2017, la Maire de Paris a préalablement sollicité mon avis sur ce projet. Je ne m'y suis pas opposé. Attentif aux conditions de circulation des services d'urgence, j'ai conditionné mon avis favorable à l'élargissement de la piste cyclable à 3 mètres pour y permettre la circulation des véhicules de secours et de sécurité en cas d'urgence impérieuse.

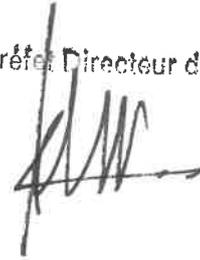
Ma demande a bien été prise en compte. Si cet aménagement génère un ralentissement du trafic sur l'axe, il ne dégrade pas les conditions d'intervention des véhicules de secours et de sécurité.

Néanmoins, pour tenir compte de votre courrier, j'ai pris contact avec la Ville qui m'a informé être en relation avec les équipes de l'hôpital Necker et que des premières mesures avaient d'ores et déjà été prises pour améliorer la fluidité de leur accès.

Tels sont les éléments que je tenais à vous communiquer.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Préfet Directeur du Cabinet



David CLAVIERE

Madame Rachida DATI
Ancien Ministre
Ancien Député Européen
Maire du 7^{ème} arrondissement
116 rue de Grenelle
75 007 PARIS